

# ÉVALUATION SAY ON CLIMATE

 <b>United Utilities</b> Water for the North West	Pays  Royaume-Uni	Année 2026
--	---	---------------

## Notation de transparence

Alignement avec les recommandations du FIR

53%

SCORE DE PERFORMANCE

58 %



SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



United Utilities fait preuve **d'ambition dans sa stratégie climat** avec un **objectif d'être Net Zero en 2050**. Elle est la première entreprise de traitement des eaux britannique à voir **ses objectifs à court terme, à long terme et de zéro émission nette approuvés par SBTi**. De plus, avec **99% de ses CAPEX alignés à la Taxonomie Européenne**, l'entreprise se place comme un véritable acteur de la transition (via ses activités d'approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et bioressources).

Cependant, certains aspects de leur **plan de transition** peuvent **être encore améliorés**. En effet, **les leviers identifiés** pour leur plan d'action ne sont **pas quantifiés et manquent d'objectifs chiffrés** à atteindre sur les différents horizons établis. L'**objectif** de réduction d'émissions sur le **Scope 3 pour 2030 exclut la catégorie « Capital Goods »**, qui représente 11,7% des émissions globales en 2025/2026, sans justification. Les émissions du **Scope 2 market-based ont grandement augmenté sans explication** quant à cette évolution et nous observons également une **augmentation des émissions totale** de l'entreprise par rapport à 2019/20. Enfin, l'entreprise ne communique pas sur le montant des investissements réalisés pour atteindre ses objectifs de sa stratégie climat.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT secteur générique](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023 puis [en 2025](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, [le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises](#) qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en travaillant avec **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des entreprises. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement**.

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



**Ambition Net Zero 2050**  
Objectif de Net Zero sur l'entièreté de la chaîne de valeur d'ici 2050 en neutralisant toutes les émissions résiduelles grâce à des activités d'absorption du carbone.

**Scénario(s) de référence utilisé(s)**  
Les objectifs long termes de décarbonation de l'entreprise sont validés par SBTi comme étant alignés 1,5°C sur les 3 scopes. A moyen terme, validation 1,5°C pour les scopes 1&2.  
▷ United Utilities se réfère également un "accelerated pathway" bien moins ambitieux que le scénario NZ SBTi .

**Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)**  
United Utilities a appliqué de nouvelles méthodes de reporting qui entraînent une nette augmentation des émissions attribuées sur les Scope 1 & 3 comparé à l'année dernière.

SCOPE 1	SCOPE 2 (Market based)*	SCOPE 3
368 300 tCO2eq (vs 124 340) 33%	170 771 tCO2eq (vs 78) 15%	590 950 tCO2eq (vs 435 343) 52%

▷ L'augmentation importante du Scope 2 en market-based par rapport à l'an passé ainsi que la supériorité de sa valeur comparé au location-based (125 232 tCO2eq) ne sont pas expliquées

▷ L'entreprise a vu son total d'émissions carbone augmenter depuis l'an passé, y compris à méthodologie constante, sans que cette augmentation soit clairement explicitée (total des émissions en market-based 2025/2026 à méthodologie constante : 832 621 tCO2eq vs total des émissions en market-based 2024/2025 : 559 761 tCO2eq)

**Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)**  
▷ Absence d'objectifs intermédiaires précis divulgués entre 2025 et 2030

**Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)**  
Objectifs 2030 (vs 2020) validés par SBTi , alignés 1,5°C pour les scopes 1 & 2:  
- Réduction des émissions de scopes 1 & 2 en absolu de 42%.  
- Réduction des émissions de scope 3 en absolu de 25%.

▷ Le Scope 3 SBT pour 2030 exclut la catégorie capital goods qui représente 22,5% du Scope 3 et 11,7% des émissions globales en 2025/2026

**Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)**  
Objectif 2050 (vs 2020) validé par SBTi, alignés 1,5°C :  
- Réduction de 90% des émissions carbone en absolu sur les scopes 1, 2 et 3 et compensation des émissions résiduelles.

**Mesures du plan d'actions**  
Les différentes mesures du plan d'actions reposent sur un plan de transition composé de 3 piliers (Réduire, Transformer et Compenser) avec des objectifs à 2035 et 2050.

2035 :

-Réduire : Renforcer la gestion de l'énergie, électrifier progressivement la flotte, développer l'utilisation de carburants renouvelables (biogaz, HVO) et accroître la part d'électricité renouvelable.

-Transformer : Déployer des technologies de réduction des émissions de N<sub>2</sub>O et de méthane (32% des émissions de GES), intégrer le carbone dans les décisions d'investissement et adopter des procédés de traitement des eaux usées moins émetteurs.

-Compenser : Restaurer les tourbières et créer des forêts, augmenter la production de biométhane, mobiliser les fournisseurs sur des solutions bas carbone et réduire l'empreinte carbone des produits chimiques.

Slide suivante →

\*Location based: 125 232 tCO2eq (vs 140 878)

Légende:

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



2050 :

- Réduire : Développer la récupération des ressources (phosphore, ammoniac, cellulose), optimiser les transports grâce au numérique, généraliser les carburants bas carbones et maximiser la production de biogaz.
- Transformer : Utiliser la modélisation prédictive et les nouvelles technologies pour réduire les émissions, déployer des matériaux de construction bas carbone et développer les solutions fondées sur la nature.
- Compenser : Valoriser la chaleur des réseaux d'assainissement, développer le captage et le stockage du carbone, renforcer les exigences bas carbones dans la chaîne d'approvisionnement et valoriser les boues via l'extraction de biopolymères.

▷ Absence de quantification de la contribution des leviers aux objectifs établis

▷ Absence d'objectifs chiffrés sur les différents leviers identifiés

### Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Taxonomie Européenne :

100% des CAPEX éligibles

99% des CAPEX alignés sur les 1,5 milliard de £ de CAPEX en 2026. Prévision de 2 milliards de CAPEX en 2027.

Investissements principalement dans les activités suivantes : approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, bioressources.

▷ Manque d'information sur les investissements réalisés dédiés à la décarbonation de l'entreprise

### Rémunération

Rémunération du Directeur Général :

10% de la rémunération long terme 2025 basé sur un critère lié à la réduction des émissions carbone.

Objectif pour 100% d'atteinte: 25 % (ou plus) de l'énergie consommée par United Utilities Group PLC provient de sources à faibles émissions de carbone.

L'entreprise a indiqué une consommation à 24,1% d'énergie de sources à faibles émissions de carbone en 2025/26.

▷ Absence d'un critère de rémunération sur la réduction en absolu des émissions et uniquement sur le long terme

### Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas d'information.

### Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

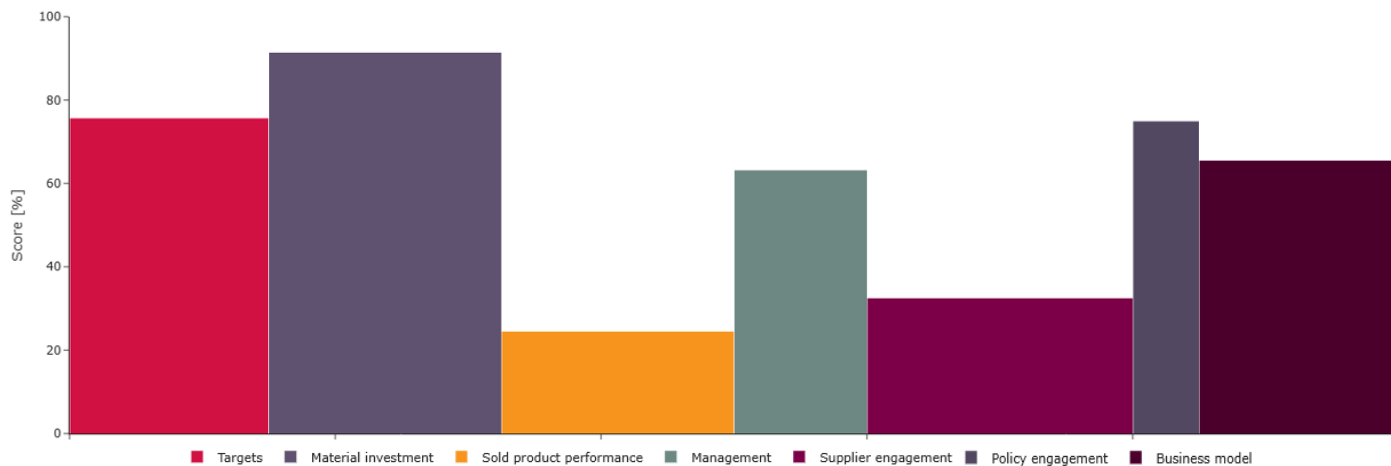
Pas d'engagement mais stratégie climat déjà soumise au vote en 2022.

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points


**SCORE DE PERFORMANCE**
**58%**
**SCORE NARRATIF**

 A B **C** D E

**SCORE DE TENDANCE**
**Méthodologie ACT générique**

**Score de performance** **Éléments d'évaluation du plan de transition**

**1. Objectifs :** Les objectifs à court et à long terme de l'entreprise, validés par SBTi, sont alignés avec un scénario 1.5 °C, mais l'entreprise n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs de scope 3, ses émissions ayant augmenté par rapport au niveau de référence de 2019.

**2. Investissement matériel :** 99 % des dépenses d'investissement de l'entreprise sont alignés avec la taxonomie de l'UE en ce qui concerne l'efficacité de ses systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées, ainsi que le processus de digestion anaérobie des boues d'épuration. Les émissions des scopes 1 et 2 ont diminué ces dernières années (la méthode utilisée auparavant sous-estimait considérablement les émissions scope 1).

**4. Performance des produits vendus :** L'entreprise publie diverses mesures et interventions concernant ses émissions de scope 3 en amont, telles que des systèmes de nettoyage sans produits chimiques et un projet pilote sur le ciment LowCast. Cependant, la plupart de ces interventions en sont encore à un stade précoce et les réductions prévues des émissions ne sont pas quantifiées. De plus, les émissions de scope 3 ont augmenté de plus de 25 % par rapport au niveau de référence (2019).

**5. Management :** Une gouvernance climatique solide est mise en œuvre, mais le conseil d'administration et la direction ne disposent pas d'une expertise spécifique en matière de climat. Le plan de transition de l'entreprise et les mesures d'incitations financières destinées aux dirigeants sont en place pour mettre en œuvre la stratégie, tandis que les analyses de scénarios et un prix interne du carbone orientent les décisions financières.

**6/7. Engagement de la chaîne de valeur :** L'entreprise adopte une approche collaborative avec ses fournisseurs et fait état de plusieurs initiatives, mais son processus de sélection ne repose pas sur des critères stricts.

**8. Engagement public :** L'entreprise soutient publiquement les engagements internationaux et copréside le réseau « Water UK Carbon Network ». Elle ne publie toutefois pas de politique d'engagement politique, ni de processus d'évaluation ou un plan d'action.

**9. Modèle d'affaires :** 89 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est aligné avec la taxonomie de l'UE en 2025. Cependant, l'entreprise ne prévoit pas de développer de nouveaux modèles d'affaires bas carbone.

**Cohérence climatique (score narratif) :** Le plan de transition comporte encore d'importantes incertitudes. Sa cohérence et sa crédibilité sont compromises par des révisions de données et des controverses non résolues en matière de pollution. Sa rentabilité reste structurellement liée à un modèle d'affaires à forte intensité énergétique, avec une diversification limitée vers des modèles économiques à faibles émissions de carbone.

**Score de tendance :** La tendance est positive pour l'entreprise, qui fait preuve d'une ambition climatique forte et organise pour la seconde fois un « Say on Climate » afin de valider sa stratégie.

**Domaines d'amélioration identifiés :**

- **United Utilities devrait estimer les réductions attendues des actions prévues et en identifiant les lacunes restantes.**
- **United Utilities devrait intégrer des exigences strictes dans son processus de sélection des fournisseurs et prendre en compte des critères liés au climat dans toutes ses décisions financières.**
- **United Utilities devrait développer de nouveaux modèles d'affaires bas-carbone afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des procédés à forte intensité carbone, tels que la récupération des nutriments issus des boues, l'injection de biométhane dans le réseau ou les solutions fondées sur la nature pour la qualité de l'eau.**

# GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR

<b>Ambition net zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle sur la mise en œuvre</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
<b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b>	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

# MÉTHODOLOGIE ACT

## → DES PAROLES À L'ACT

### ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

### POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

### QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

**1**

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

**2**

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

**3**

Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

**4**

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

**5**

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?

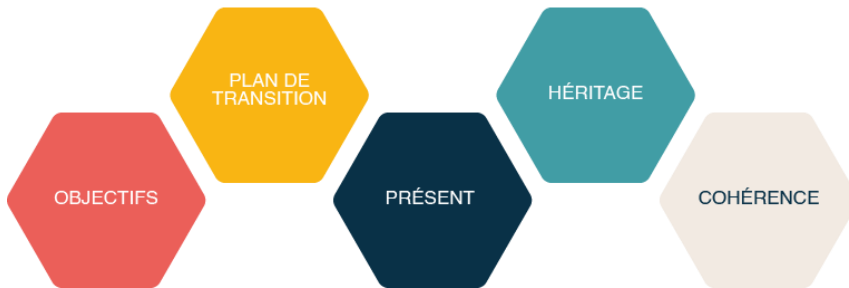
**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers



### ACT ÉVALUATION

#### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

#### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



# MÉTHODOLOGIE ACT

## Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 0 et 100
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
<b>1. Cibles</b>	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
<b>2. Investissement matériel</b>	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
<b>3. Investissement immatériel</b>	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
<b>4. Performance des produits vendus</b>	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
<b>5. Management</b>	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
<b>6. Fournisseurs</b>	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
<b>7. Clients</b>	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
<b>8. Politique d'engagement</b>	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
<b>9. Modèle d'affaires</b>	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Qualité des données
4. Réputation
5. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.